

**COMMUNICATION AUX Etats-Unis D'AMERIQUE**  
**(PrepCom : Comité Préparatoire sur les armes légères**  
**du 9 au 20 janvier 2006)**

**THEME : LA PROLIFERATION ET LA CIRCULATION ILLICITE DES ARMES  
LEGERES ET DE PETITS CALIBRES EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**INTRODUCTION**

Quiconque a regardé les nouvelles à la télévision ces cinq à dix dernières années n'aura pu s'empêcher de constater que, même si la Guerre froide est finie, la guerre, elle, n'a pas disparu. Elle a simplement changé, et pour le pire. Autrefois principale source d'instabilité mondiale, les guerres entre États font aujourd'hui place à des conflits internes prolongés et de faible intensité. Ces conflits résultent souvent de profondes divisions ethniques et religieuses qui peuvent aboutir à la destruction d'un État. Ils mettent principalement aux prises non pas des armées nationales, mais des groupes terroristes, des milices paramilitaires ou des gangs de malfaiteurs. Et, surtout, ils se déroulent non pas sur-le-champ de bataille, mais dans les rues, faisant leurs plus nombreuses victimes parmi les civils.

Ces conflits brutaux et apparemment insolubles sont venus dissiper l'euphorie des premiers temps de l'après-guerre froide. À l'évidence, la communauté internationale ne possède pas les outils, les institutions, voire les concepts voulus pour faire face efficacement à ces nouveaux types de conflits. Il est urgent que nous nous dotions de nouveaux instruments diplomatiques qui soient à la hauteur de la tâche.

Je me rends compte malgré les nombreuses tentatives initiées çà et là que nous n'en sommes qu'aux premiers pas d'une marche difficile vers cet objectif. Mais je relève aussi des signes positifs et des raisons d'espérer. Les gouvernements, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé débattent de nouvelles notions, telles la sécurité humaine et la consolidation de la paix, et réexaminent les conceptions traditionnelles de la souveraineté étatique. La Cour pénale internationale instituée a le pouvoir de poursuivre ceux qui, jusqu'à présent, commettaient des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en toute impunité. Et nous nous dotons de nouveaux outils importants, comme la convention interdisant les mines antipersonnel, afin de limiter l'impact des conflits sur la personne humaine.

Les mines antipersonnel sont toutefois loin d'être les seules armes à faire d'innombrables victimes parmi les civils. De toute évidence, nous devons nous attaquer à l'accumulation et à la prolifération des armes militaires légères et de petit calibre si nous voulons vraiment garantir la sécurité des populations civiles aux prises avec des conflits internes.

Voilà pourquoi j'ai décidé que ces armes constitueraient un objectif prioritaire des efforts de contrôle des armements et de désarmement en Afrique de l'Ouest et en Côte d'Ivoire, au même titre que les mines terrestres et les autres questions qui nous préoccupent, comme les armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

## **I. CONTEXTE**

La circulation et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre atteint des proportions qui menacent la sécurité, l'investissement et la stabilité politique. Il y a environ 639 millions d'armes légères en circulation aujourd'hui dans le monde. Huit millions sont produites chaque année.

En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées par des armes conventionnelles, principalement des armes légères et de petit calibre, telles que les carabines, les mitraillettes et les lance-grenades propulsés par roquettes. Faciles à acheter, à transporter et à utiliser, ces armes de type militaire sont les armes de choix dans les conflits de faible intensité et celles des trafiquants de drogue, des terroristes, des rebelles et des criminels, corrodant le tissu même de la société civile. Plus de 50 % des armes en Afrique, estimées à 8 millions en Afrique de l'Ouest seulement, ont été utilisées pour alimenter les conflits meurtriers dans cette sous-région, ainsi que dans le bassin de la rivière Mano, en Guinée-Bissau, en Casamance et, plus récemment, en Côte d'Ivoire. La prolifération des armes dans les sociétés alimente les cycles de violence, le désespoir et finit par provoquer l'effondrement de l'État.

Abondantes et aisées à manier, les armes de petit calibre et les armes légères ont été le principal, voire l'unique moyen de combat utilisé dans la majorité des conflits les plus récents dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies. Aux mains de troupes irrégulières peu soucieuses du droit international humanitaire, ces armes ont fait un très grand nombre de victimes, dont 80 % de femmes et d'enfants. Ainsi, le rapport requis par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/70 B sur le phénomène des armes légères et de petit calibre était-il particulièrement opportun; il importait grandement, en effet, de se pencher sur un aspect prioritaire de la lutte engagée pour libérer le monde du fléau de la guerre et du fardeau des armements.

Bien que les armes légères et de petit calibre ne soient pas en elles-mêmes la cause des conflits, leur prolifération modifie l'intensité et la durée de ceux-ci et encourage une solution par la force plutôt qu'un règlement pacifique. Le plus déplorable, peut-être, est de constater l'existence d'un cercle vicieux où

l'insécurité engendre une augmentation de la demande en armes qui produit à son tour une intensification de l'insécurité.

A l'heure actuelle, les conflits armés les plus tenaces dans le monde sont caractérisés par les flambées récurrentes de violence et par l'érosion de la légitimité politique et de la viabilité économique, autant de facteurs qui privent un Etat du pouvoir de faire face aux causes ou aux conséquences de l'accumulation, de la prolifération et de l'usage excessif des armes légères et de petit calibre.

Notre objectif est de contribuer efficacement à la lutte sans cesse contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres dans le monde et particulièrement en Afrique, berceau de l'humanité. Et ceci, en collaboration avec tous les acteurs : Etats, gouvernants, experts et autres partenaires au développement.

## **II. LES OBJECTIFS**

### **2.1 Objectifs généraux**

Réduire les conséquences de la violence armée à travers un contrôle efficace de la prolifération illicite des armes ;  
Créer un environnement sécurisé, favorable au développement économique et social des populations par la réduction des conflits ;  
Promouvoir l'application des Droits de l'Homme ;  
Collecter et détruire les armes ;  
Eduquer à la paix ;  
Prendre en charge les victimes.

### **2.2 Objectifs spécifiques**

La Campagne "Lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres" s'inscrit dans une stratégie à trois niveaux d'intervention : international, régional et national.

La Campagne vise également la réduction de la souffrance humaine causée par la violence armée et fait suite au Programme d'Action des Nations Unies de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

**Niveau International** : L'adoption de notre programme de campagne en 2006 par les Nations Unies.

L'objectif est de mobiliser la communauté internationale en particulier les gouvernements membres des Nations Unies pour l'adoption de notre programme

de campagne qui vise à contrôler strictement les Transferts d'armes, fondés sur les lois internationales humanitaires et les Droits Humains. Le soutien des gouvernements est important car la chance de faire adopter un Traité/Convention dans le système des Nations Unis leur appartient.

**Niveau Régional :** Transformation de la Pétition en un instrument juridiquement contraignant à même d'assurer le développement et le renforcement par les gouvernements des accords de control du flux des armes en y incluant les principes des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire.

**Exemple :** En Afrique de l'Ouest Oxfam et ses partenaires en particulier le Réseau Ouest Africain de lutte contre les Armes Légères, se focalisent sur la transformation du Moratoire de la CEDEAO sur les transferts et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest en une convention juridiquement plus contraignant.

**Niveau National :** La campagne pour la signature de la pétition a pour but d'une part l'amélioration de la capacité des gouvernements et la responsabilisation pour un control du transfert des armes et la protection des citoyens contre la violence armée et d'autre part la mise en oeuvre par la société civile et les administrations locales d'actions efficaces pour améliorer la sécurité au niveau des communautés par la réduction de la disponibilité et de la demande en armes.

### **III. LES CAUSES**

Les causes sont multiples et encouragent la possession d'arme.

L'arme donne la possibilité d'étendre son autorité, son pouvoir et son gain ;

Les armes sont utilisées pour avoir des ressources (drogue, argent, ressources naturelles) ;

Les armes sont utilisées pour atteindre une idéologie ex. rebelles, terroristes ;

L'arme assure une protection ;

La possession d'arme peut être liée à la culture (les dozos) ;

Le manque de systèmes adéquats de contrôle des exportations et de restrictions quant à leur utilisation finale ;

La diversité de sources ;

Le manque de système de lutte contre les fonctionnaires corrompus et d'autres parties qui sont disposés à détourner des armes vendues légalement en vue d'utilisations illicites

### **IV. LES EFFETS**

Les armes légères font essentiellement deux types de dommages par le biais de leur impact direct et indirect.

**Elles ont un impact direct** en faisant des morts et des blessés et déplacent des millions de personnes tous les ans, surtout en Afrique subsaharienne. Les armes légères ont été les seules armes utilisées dans quarante-six des quarante-neuf conflits régionaux survenus depuis 1990. L'Angola, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et la région des Grands Lacs.

Selon les estimations des spécialistes, plus de 600 millions d'armes légères circulent dans le monde faisant chaque année quelque 300 000 morts, dont environ 100 000 dans le contexte de conflits armés et 200 000 dans le contexte d'autres situations, comme les homicides, les suicides, les accidents et les opérations de police. Le nombre de blessures sans issue fatale causées par les armes légères est inconnu, mais sans doute encore plus élevé.

**L'impact indirect des armes légères** est plus difficilement quantifiable, mais leurs effets sont graves et de très large portée. Comme le dit Eric Berman, Directeur général de Small Arms Survey, institut de recherche indépendant basé à Genève, "lorsque les armes dominent, la santé, la sécurité, l'éducation et l'expansion économique, souffrent la malnutrition, la maladie et la famine résultant des déplacements de populations menacées par des armes doivent, d'une façon ou d'une autre, être imputables à ces armes."

Bien que l'Afrique soit la plus durement frappée par ce problème, les armes légères ont exacerbé et prolongé les conflits, miné les accords de paix et compliqué les efforts d'établissement de la paix en Amérique latine, dans de vastes régions de l'Asie et dans les Balkans ; elles ont également contribué à l'instabilité régionale, favorisé la criminalité et, en fin de compte, freiné le développement économique et politique.

## V. LES SOLUTIONS

Les recherches de solutions ne peuvent être gérées par un seul pays, par une région ou par une seule organisation mais plutôt par un effort concerté de toute la communauté internationale.

Les recherches au sujet du trafic illégal d'armes montrent qu'il s'agit d'un problème mondial. Les armes illicites arrivent en Afrique de l'Ouest, par exemple, en provenance d'Europe centrale et orientale, de la Fédération de Russie, de la Chine ainsi que d'autres pays d'Afrique. Beaucoup d'armes sont initialement entrées légalement en Afrique, mais le détournement des circuits légaux vers les circuits illégaux est encouragé par la corruption, les saisies d'armes et une gestion laxiste des stocks.

Endiguer cette marée équivaut à s'attaquer à une Hydre. Dans son rapport du 25 juillet 2005 concernant l'assistance fournie aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères, Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a souligné que "le problème des armes légères illicites représente un défi complexe et multiforme pour la paix et la sécurité internationales, le développement socioéconomique, la sécurité humaine, la santé publique et les droits de l'homme, entre autres questions.

Il est donc indispensable de tenir compte du caractère intersectoriel de ce problème et d'adopter une approche globale, intégrée et cohérente qui en couvre tous les aspects."

## **VI. LES PERSPECTIVES**

Le défi majeur auquel notre organisation est assujettie est d'obtenir le soutien des gouvernements. A partir de cet instant, nous pourrons établir au niveau international une collaboration étroite avec les Etats qui ont de l'influence ou qui ont enregistré beaucoup de succès dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères.

Au niveau national, nous envisageons travailler avec les autorités politiques, administratives, religieuses, traditionnelles et militaires.

Nous comptons également assurer la propagande de nos actions par des couvertures médiatiques (communiquer Radio, Spot TV, participation aux émissions).

Enfin, nous allons construire un mouvement de masse pour persuader les décideurs politiques à atteindre les objectifs de campagne.

Le principal instrument de mobilisation est la pétition d'un "Million de femmes contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres" qui permet de constituer un grand mouvement populaire contre l'utilisation abusive des armes.

Ainsi, d'ici 2010, des milliers de personnes à travers le monde seront averties que le commerce des armes n'est pas contrôlé et demanderont à leur gouvernement d'agir et de prendre des mesures adéquates. Des organisations, travailleront dans leur communauté respective pour améliorer la sécurité.

## VII. LES RECOMMANDATIONS

Au regard de tout ce qui précède, le Mouvement Panafricain de la Jeunesse Féminine pour la Paix (MOPAJEF) recommande les mesures suivantes :

a) – L'adoption par les Nations unies d'une approche intégrée qui tient également compte de la sécurité et du développement, en cherchant les moyens d'apporter l'assistance voulue aux forces de sécurité nationales, comme elle l'a fait pour certains pays dont le Mali et dans d'autres Etats d'Afrique de l'Ouest, et étendre cette assistance à d'autres régions du monde qui sortent de conflits dont la Côte d'Ivoire et dans lesquelles il est impérieux de s'occuper des graves problèmes liés à la prolifération d'armes légères et de petit calibre.

b) - Il faudrait encourager la mise en place de mécanismes et de réseaux régionaux d'échange d'informations afin de réaliser les objectifs susmentionnés;

c) - Toutes les armes illégalement détenues par des civils, et dont ni la défense nationale ni la sécurité intérieure ne justifient la détention, devraient être collectées et détruites par les Etats dans les plus brefs délais ;

d) - Tous les Etats devraient préciser dans leurs législations et réglementations nationales quelles sont les armes que les civils sont autorisés à posséder et dans quelles circonstances ils peuvent en être fait usage;

e) - Tous les Etats devraient s'assurer qu'ils disposent des lois, réglementations et procédures administratives nécessaires à l'exercice d'un contrôle véritable sur la possession légale d'armes légères et de petit calibre et sur leur transfert, de façon à en prévenir le trafic illicite, entre autres;

f) - Les Etats qui sortent d'un conflit devraient, dès que possible, exiger ou exiger de nouveau que tout civil présent sur leur territoire et possédant une arme légère ou de petit calibre soit titulaire d'un permis de port d'armes;

g) - Tous les Etats devraient imposer des restrictions au transfert des surplus d'armes légères et de petit calibre fabriquées aux seules fins d'être détenues et utilisées par des militaires et des policiers. Tous les Etats devraient envisager aussi la destruction complète des surplus d'armes de ce type;

h) - Tous les Etats devraient veiller à ce que ces armes ne disparaissent pas du fait d'actes de corruption ou de vols, en particulier dans les entrepôts;

i) - L'Organisation des Nations Unies devrait engager vivement les organisations intéressées (Interpol et Organisation mondiale des douanes en particulier), ainsi que tous les Etats et organismes nationaux concernés, à coopérer étroitement aux enquêtes sur les groupes et les individus qui sont impliqués dans des trafics illicites, notamment pour déterminer comment les trafiquants procèdent aux transferts d'armes;

j) - Tous les Etats et organisations régionales et internationales concernés devraient intensifier leurs efforts de coopération pour lutter contre toutes les formes de trafic illicite et associées à la prolifération et à l'accumulation d'armes légères et de petit calibre;

k) - L'Organisation des Nations Unies devrait encourager l'adoption et la mise en oeuvre de moratoires régionaux ou sous-régionaux, s'il y a lieu, sur le transfert et la fabrication d'armes légères et de petit calibre, comme convenu par les Etats intéressés.

## **CONCLUSION**

Mettre les armes de petit calibre et armes légères à l'ordre du jour international, étudier le problème sur le terrain, négocier des accords internationaux sont des pas dans la bonne direction. Il est réconfortant de voir combien le public à l'échelle internationale s'est sensibilisé au problème des armes militaires de petit calibre destinées à des fins militaires au cours des dernières années. Il est également réconfortant de voir, comme dans le dossier des mines antipersonnel, l'engagement et l'intérêt de la communauté des ONG.

J'espère continuer à travailler en étroite coopération avec vous au règlement de ce problème, et j'espère que nous pourrions susciter, entre les gouvernements et la société civile, le même genre de synergie qui a marqué la campagne contre les mines, même s'il s'agit là de problèmes de nature plutôt différente.

En particulier, je suis impatiente de connaître vos opinions à divers niveaux sur la question de la circulation illicite des armes légères et leur prolifération.

Cela dit, ne nous faisons pas d'illusions quant à la complexité du problème et quant au chemin qu'il nous reste à parcourir.

Nous devons tout mettre en oeuvre pour réussir notre mission qui constitue l'essentiel de notre raison d'être.

Je vous remercie.